DOSSIERS DE PRESSE

Communauté de Communes Aunis Atlantique

Vendredi 8 Mai 2020

L'après 11 mai, Aunis Atlantique s'organise

Un point de situation sur les modalités de reprise des services publics au sein de la Communauté de Communes et des communes membres et les mesures exceptionnelles engagées dans le cadre de la crise sanitaire.

Face au déconfinement progressif annoncé par le Gouvernement à partir du lundi 11 mai, les élus locaux et les établissements publics sont pleinement engagés dans l'organisation de cette nouvelle étape dans la gestion de la crise.

Les difficultés sont multiples pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires, s'équiper du matériel de protection et de nettoyage, informer la population. La reprise sera néanmoins progressive mais réelle à compter de la semaine prochaine au sein des 20 communes d'Aunis Atlantique.

1. La Communauté de Communes (accueil, sites communautaires, services à la population, crèches et Ram, mesures économiques d'aides aux entreprises)
2. Les mairies
3. Les écoles, les transports scolaires
4. Les bibliothèques et les médiathèques
5. Les déchetteries
6. Les masques de protection

1. La Communauté de Communes Aunis Atlantique

Le télétravail reste la règle pour tous les agents. Les agents ayant des tâches « non télétravaillables » devront revenir en présentiel pour assurer la reprise des activités en lien direct avec la population.

→ Réouverture de **l'accueil** physique **du siège de la Communauté de Communes** aux horaires habituels pour les urgences uniquement.

→ **L'instruction du droit au sol** qui avait repris à compter du 16 avril poursuit son activité dans les locaux. Les échanges par mail et téléphone sont à privilégier, l'accueil physique en dernier recours pour les urgences. A noter : une interruption de service durant le 1er mois de confinement et de 3 jours entre le 29 avril et le 3 mai (protocole de désinfection des locaux avant ouverture), les agents sont mobilisés pour rattraper le retard pris dans les demandes d'urbanisme.

→ **Une permanence de l'Espace Information Énergie** se tiendra au siège de la Communauté de Communes lundi 18 mai pour recevoir les personnes ayant des urgences (sur RDV).

→ **Le site de la Briqueterie,** à La Grève sur Mignon, rouvrira ses portes à partir du 15 mai le vendredi de 10h à 18h (sur réservation). Le site muséographique sera accessible par groupe de 9 personnes maximum.

Crèches multi-accueils

→ Réouverture des crèches multi-accueils de Ferrières et Andilly : 2 unités de 10 enfants soit un accueil maximum de 40 enfants jusqu'à la fin du mois. La priorité est donnée aux enfants des parents aux professions prioritaires, familles monoparentales ou aux personnes ne pouvant effectuer du télétravail.

Les familles ont été interrogées et toutes celles qui en ont fait la demande pourront être accueillis la semaine prochaine.

2 sections ont été organisées sur chacune des 2 structures :

- la section des bébés/moyens qui seront accueillis dans les locaux crèches habituels,
- la section des grands qui seront accueillis dans les locaux des Ram.

Pas de « brassage » entre les deux sections.

Nombre d'enfants accueillis par jour dans les structures du 11 mai au 2 juin

	Semaine 20					Semaine 21			Semaine 22				
	11/05	12/05	25/05	26/05	27/05	28/05	29/05	13/05	14/05	15/05	18/05	19/05	20/05
FERRIERES	12	14	18	17	13	16	20	23	20	22	23	24	23
ANDILLY	10	10	9	13	10	13	13	13	14	15	12	15	15

Restent fermés jusqu'à nouvel ordre :

→ Les équipements sportifs

→ Le centre nature de Taugon

→ Les Relais Assistants Maternels

Aménagement des locaux du siège à Marans

Aménagement des locaux du siège à Marans

Aménagement des locaux des crèches de Ferrières et Andilly

Evènements culturels

En lien avec les artistes, le service Développement culturel travaille actuellement au report des spectacles prévus jusqu'au 15 juillet.

Aides économiques aux entreprises

> Mesures locales d'urgence

Dès le début du confinement, la Communauté de Communes a suspendu les loyers jusqu'à nouvel ordre pour l'ensemble de ses locataires dans la ZC de l'Aunis, la ZA Beaux-Vallons, la ZI La Pénissière, les Ateliers relais à Villedoux, l'Espace commercial et de services Les Morines.

> Fonds de prêts de solidarité et de proximité

La collectivité a également décidé **d'abonder le fonds de prêts de solidarité et de proximité de la Région à hauteur de 60 000 €** (2€ par habitant) pour les commerçants, artisans, services de proximité et associations de Nouvelle-Aquitaine. Une enveloppe financière qui vient s'ajouter à celles octroyées par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts (24 millions d'euros).

Ce fonds s'adresse :

- Aux TPE dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés (ETP) des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services de proximité (dont micro-entreprises)

- Aux associations employeuses dont l'effectif est inférieur ou égal à 50 salariés (ETP) ayant une activité économique

- Aux entreprises relevant d'une activité métiers d'art et aux entreprises ayant un savoir-faire d'excellence reconnu

→ **Plateforme pour déposer une demande : https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/**

> Aides complémentaires

En complément des aides régionales, la Communauté de Communes **a lancé une enquête auprès de l'ensemble des entreprises du territoire** afin d'identifier des mesures d'accompagnements spécifiques et complémentaires à celles de l'Etat et de la Région.

L'objectif est d'identifier les leviers les plus adaptés aux difficultés rencontrées en tenant compte de la diversité des situations (PME, TPE, indépendant, profession libérale, …), tous secteurs d'activités confondus : des métiers du bâtiment au tourisme.

→ **Enquête disponible sur www.aunisatlantique.fr**

2. • Les mairies

Reprise progressive des accueils physiques en mairie généralement aux horaires d'ouverture habituels. Certains accueils restent néanmoins fermés au public jusqu'à la fin du mois. C'est le cas par exemple pour les communes de Cram-Chaban ou encore de Nuaillé d'Aunis.

Reprise progressive des services à la population. A la mairie de Courçon par exemple, les passeports et CNI déjà instruits vont être diffusés en priorité semaine prochaine avant la reprise de l'instruction des nouveaux dossiers semaine suivante.

3. Les écoles

Accueil en classe

L'ouverture des écoles s'est organisée très rapidement en étroite concertation entre les maires, les directrices d'écoles et les associations de représentants des parents d'élèves avec comme cadre de départ le respect du protocole de sécurité sanitaire.

Chaque établissement a donc une organisation individualisée en fonction des capacités d'accueils sur site. Certaines écoles accueilleront les enfants en alternance 2 jours par semaine, d'autres ont fait le choix d'une rentrée par niveau en privilégiant les classes charnières (GS, CP, CM2).

Certains établissements n'ouvriront leurs portes qu'à partir du 14 mai ou du 18 mai mais selon nos informations la reprise progressive est envisagée dans l'ensemble des établissements publics du territoire.

31% des enfants scolarisés sur le territoire bénéficieront d'un accueil à l'école au moins un jour par semaine et, selon les accueils échelonnés des groupes en alternance 22% des enfants seront présents à l'école chaque jour.

Accueil périscolaire

A partir de mardi 12 mai :

• **Accueil Collectif de Mineurs de Saint-Jean de Liversay** assure le périscolaire matin pour 42 enfants maximum et le soir pour 52 enfants maximum, le mercredi accueil uniquement des enfants scolarisés en semaine.

• **Accueil Collectif de Mineurs d'Andilly** sous réserve d'autorisation et de directives réglementaires :

- Ouverture de l'accueil périscolaire pour les jeunes qui vont sur le temps scolaire.

- Ouverture le mercredi pour les enfants de personnels prioritaires et les enfants présents sur le temps scolaire de la même semaine.

- Fermeture de la maison des jeunes jusqu'au 2 juin 2020.

• **Courçon :** les accueils périscolaires seront actifs et assurés par le personnel communal. Ils concernent 4 classes et 20 élèves prioritaires.

Le mercredi, l'accueil de loisirs sera réservé exclusivement à l'accueil des enfants prioritaires scolarisés et habitants de Courçon. Les effectifs ne dépasseront pas les 45 mineurs accueillis. Cet accueil spécifique mis en place par la commune est gratuit.

• **Saint Cyr / La Ronde** : les accueils périscolaires seront actifs, assurés par le personnel SIVOS et encadrés par une intervenante du CLC, pour 2 classes la première semaine, 4 la deuxième et 5 la troisième (les élèves prioritaires sont accueillis dès la première semaine), les classes maternelles sont fermées jusqu'à nouvel ordre - fin de l'année scolaire.

Les effectifs n'excéderont pas les 20 mineurs pour le périscolaire.

• **Pour le RPI de La Grève/ La Laigne/ Cram,** du fait de la configuration des locaux, toutes les classes ouvrent mais à effectif réduit. Les accueils périscolaires sont fermés jusqu'au 31 mai 2020.

• l'accueil de loisirs communal « Les Lutins d'Angliers » accueillent les enfants les lundis,

mardis, jeudis, vendredis et les mercredis

- ACM de Villedoux le périscolaire matin et soir et mercredi

Transports scolaires

Reprise des transports scolaires à partir du 12 mai pour les écoles maternelles et primaires qui ouvrent à nouveau, sur la base des circuits et horaires existants dans le respect des conditions sanitaires exigées et des mesures de distanciation édictées par l'Etat (1 siège sur 2).
→ Il obligatoire d'accompagner son enfant à l'arrêt au cas où il y aurait un problème de capacité disponible dans le bus.

4. Les bibliothèques et les médiathèques

En l'état des informations connues le 7 Mai

> Andilly : fermeture prolongée de la bibliothèque

> Angliers : la bibliothèque ne rouvre pas mais le service de DRIVE déjà mis en place pour les adhérents se poursuit.

> Courçon : réouverture à compter du mardi 12 mai aux horaires habituels

> Ferrières : mise en place d'un service de retrait pour les ouvrages préalablement réservés.

> Saint Jean de Liversay : réouverture de la bibliothèque sur RDV

5. Les déchetteries

Les déchetteries de Marans, Courçon et Saint-Sauveur d'Aunis sont ouvertes (aux horaires habituels).

6. Masques de protection

> Masques pour les habitants

Le Conseil Départemental de Charente-Maritime s'est engagé à donner un masque alternatif en tissu réutilisable à chaque habitant de Charente Maritime. Ce sont des masques dit « grand public », qui seront livrés aux mairies en charge de la diffusion auprès des habitants.

Les livraisons étaient annoncées entre le 4 et le 15 mai ; pour certains des fournisseurs du Département des gros retards sont à noter sans annonce de nouvelles dates de livraison.

Certaines communes offrent un masque alternatif supplémentaire à leurs administrés (La Ronde, Longèves, Le Gué d'Alleré...). Les mêmes difficultés d'approvisionnement et de livraison sont néanmoins constatées.

> Masques agents communautaires et municipaux

Pour ces agents, la Communauté de Communes a organisé des commandes groupées (masques, gel hydro alcoolique…). De nombreux contre temps ont également été de mises, néanmoins les premiers stocks reçus permettront d'assurer la première semaine de reprise des agents.

> Masques Enseignants

L'éducation nationale confirme que les masques pour les enseignants sont en cours de livraison est arriveront à temps pour la reprise.

Pour rester informé de l'actualité locale

➔ Site internet : article alerte COVID19

Article, accessible sur le site internet de la collectivité est mis à jour en temps réel afin de donner l'actualité la plus récente possible concernant :

> les établissements et services qui rouvrent au public
> les modalités d'accueil des mairies
> la collecte des déchets, la réouverture des déchetteries
> l'accès aux droits, les aides sociales, la santé
> la solidarité aux entreprises et associations
> les masques
> les services postaux
> les transports…

→ RDV sur www.aunisatlantique.fr/alerte-covid-19/

Autres canaux d'information

> La page Facebook et le compte Twitter sont entièrement dédiés à la communication de crise :
https://twitter.com/AunisAtlantique
https://www.facebook.com/CDC.AUNIS.ATLANTIQUE